



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 45999

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réponse qui lui a été apportée par ses services à sa question écrite n° 25813, et parue au Journal officiel du 10 avril 2000, soit plus d'un an après. Il regrette, en effet, l'absence d'une réponse concrète sur les moyens octroyés à la filière arts plastiques de l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne, notamment en ce qui concerne la diminution à la fois du nombre d'heures d'enseignement pratique et du nombre d'enseignants titulaires. Il le remercie donc de bien vouloir apporter plus de précisions aux préoccupations exprimées par les responsables syndicaux des enseignants et des étudiants.

Texte de la réponse

L'université Jean-Monnet - Saint-Etienne - a fait l'objet, depuis 1996, de 50 créations d'emplois de personnels enseignants, dont 5 au titre de l'exercice 2000. Pour la discipline « arts et sciences de l'art », à laquelle se rattache la filière arts plastiques, l'université Jean-Monnet totalise 14 enseignants, qui se répartissent de la manière suivante : 2 professeurs agrégés (PRAG) ; 1 professeur certifié (PRCE) en arts plastiques ; 1 maître de conférence (MCF) en arts plastiques ; 1 MCF en arts plastiques et nouvelles technologies de l'image ; 1 MCF en arts plastiques et sciences de l'art ; 1 MCF en cinéma et audiovisuel ; 2 MCF en musique ; 1 MCF en sciences de l'art, préparation concours ; 1 professeur des universités (PR) en arts plastiques ; 1 PR en musicologie ; 1 PR en sciences des arts esthétiques (littérature). Dans le département arts plastiques de l'université Jean-Monnet, le nombre d'étudiants est passé de 450, pour l'année universitaire 1997-1998, à 429 en 1998-1999 et 430 pour 1999-2000. Le nombre d'enseignants de ce département a régulièrement augmenté : 8 en 1997-1998, 10 l'année suivante et 11 pour l'année universitaire 1999-2000. Concernant le nombre d'heures d'enseignements pratiques, la maquette présentée au ministère de l'éducation nationale, lors de la campagne d'habilitation 1999, par l'université Jean-Monnet afin d'obtenir le renouvellement de l'habilitation à délivrer le DEUG, la licence et la maîtrise « arts plastiques » a été soumise aux différents experts et commissions de la direction de l'enseignement supérieur. Après avoir examiné la qualité des dossiers et leur conformité aux textes réglementaires, y compris quant aux exigences relatives aux enseignements pratiques, le renouvellement des habilitations pour la filière arts plastiques a été accordé à l'université de Saint-Etienne.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45999

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2798

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4162